



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ**

SÉANCE DU VENDREDI 3 AVRIL 2015

PV N°380

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXCEPTIONNEL DE
L'UNIVERSITE EN ASSEMBLEE PLENIERE DU VENDREDI 3 AVRIL 2015**

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni à l'UFR de Pharmacie, sous la présidence de M. Olivier LABOUX. Siégeaient à ses côtés : M. Mohamed BERNOUSSI, Premier Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration et M. Dominique AVERTY, Vice-président Formation et Vie Universitaire.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 26 membres

BELLETTRE Jérôme	Ens. A	POLYTECH Nantes
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
CARON Lise	Ens. B	UFR Médecine et Techniques Médicales
CATALA Michel	Ens. A	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
CLERGEAU Christophe	Pers. Ext.	Région des Pays de la Loire
DANIEL Karine	Pers. Ext.	Nantes Métropole
DIKONGUE Emma	Etudiant	UFR Sciences et Techniques
DRONNEAU Céline	BIATSS	POLYTECH Nantes
GUEVEL Arnaud	Ens. A	UFR STAPS
JOLLIET-EVIN Pascale	Ens. A	UFR Médecine et Techniques Médicales
LABOUX Olivier	Ens. A	Président de l'Université de Nantes
LALLEMENT Claire	Etudiant	UFR Droit et Sciences Politiques
LE FICHANT Françoise	Ens. B	UFR Droit et Sciences Politiques
LESTIEN Françoise	Pers. Ext.	CARENE
MARTINEZ-VASSEUR Pilar	Ens. A	UFR Faculté des Langues et Cultures Etrangères
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit et Sciences Politiques
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT
POULAIN Frédéric	Pers. Ext.	CCI de Nantes – Saint Nazaire
RANSON Grégoire	Etudiant	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
ROYER Zahra	Ens. B	IEMN-IAE
RUULT Valentin	Etudiant	UFR Médecine et Techniques Médicales
SAMI Taklit	Ens. B	UFR Sciences et Techniques
SUDREAU Philippe	Pers. Ext.	Directeur du CHU de Nantes
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	MEDEF de Loire Atlantique
TOUCHARD Mathieu	Etudiant	UFR d'Odontologie
TRICHET Valérie	Ens. B	UFR Médecine et Techniques Médicales

AVAIENT DONNE PROCURATION : 5 membres

ISHOW Eléna	Ens. A	UFR Sciences et Techniques
KERBOURC'H J. Yves	Ens. A	UFR Droit et Sciences Politiques
LELOUREC Hervé	Ens. B	UFR Psychologie
POUZANT Yves	Ens. B	IUT de Nantes
SAI Pierre	Pers. Ext.	Directeur général d'ONIRIS

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
31	26	5	0	0

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

BARBU Noël	Vice-président Développement et Partenariats économiques
BEZAULT Valérie	Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
DEFOIS Serge	Directeur du Cabinet
FATTAL Paul	Vice-président Qualité et Développement Durable
VADE Corinne	Rectorat de Nantes
KEROUANTON J. Louis	Vice-président du Patrimoine Immobilier
PENISSON Stéphanie	Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services
Directeurs de Composantes	

1. Approbation Des Statuts de l'Université Bretagne Loire - UBL (après avis du CTE)

LE PRÉSIDENT ouvre la séance à 8 heures.

POINT 1 : APPROBATION DES STATUTS DE L'UNIVERSITE BRETAGNE LOIRE - UBL (APRES AVIS DU CTE)

LE PRESIDENT rappelle le contexte de la loi sur l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 22 juillet 2013, et une volonté de regrouper les établissements sous trois formes différentes. Aujourd'hui 120 établissements contractualisent avec le Ministère à la faveur de dotations annuelles et de contrats quadriennaux qui vont devenir quinquennaux. La volonté du législateur est d'avoir des interlocuteurs plus représentatifs d'un site et de coopération sur certains sites. Parmi les trois regroupements possibles, il y a la fusion, comme à Strasbourg, Marseille, Bordeaux ou encore Montpellier. Il y a aussi l'association qui est le rattachement d'un établissement auprès d'un autre plus important qui contractualisera pour le compte des deux avec l'Etat, comme à Clermont-Ferrand. Enfin, il y a des regroupements d'établissements qui construisent un nouvel établissement qui sera l'interlocuteur pour l'ensemble des établissements du site. Il s'agit des Communautés d'Universités et d'Etablissements, choix qui a été fait sur le site interrégional. La loi souhaitait un périmètre inter académique, il est en fait interrégional pour l'UBL et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord les établissements ont une histoire de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui est commune, des formations en commun, et une déclinaison scientifique puissante. Au niveau économique, en 2013, il y a eu une ouverture de l'ensemble des pôles de compétitivité aux deux régions, volonté politique qui signe la convergence de développement du territoire entre ces deux régions. Il y a aussi des schémas de spécialisation intelligente entre les deux régions qui sont communs à plus de 80%. Il y a des complémentarités et des homologues qui font que naturellement le périmètre est devenu interrégional.

Les représentants des établissements ont donc travaillé ensemble. Certains établissements à l'heure actuelle sont obligatoirement impliqués dans la coopération, ce sont ceux qui dépendent du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. A côté, il y a des établissements qui dépendent d'autres ministères et qui eux, ont le choix de participer ou non à cette dynamique. Les sept universités du territoire et les écoles dépendant du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche devaient se regrouper et il a fallu trouver le système le plus adapté afin de couvrir l'ambition de périmètre, l'ambition de puissance scientifique, et de plus-value. Sur ce périmètre, il y a aujourd'hui 27 établissements concernés par le fait d'être membre. Sur ces 27 établissements, il y a 7 universités, 15 grandes écoles publiques et 5 organismes de recherche. **LE PRESIDENT** rappelle la position de l'INSERM et de l'INRA, position nationale selon laquelle ces deux organismes de recherche veulent être des partenaires engagés mais ne peuvent pas être membre de tous les regroupements. Il y aura aussi des établissements qui seront associés, dans un deuxième temps par le biais de conventions d'association particulières en fonction du statut de chaque établissement. Un établissement sous tutelle du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui ne souhaite pas être membre, sera associé de fait. Ceci signifie que si une université ne vote pas les Statuts, elle sera donc obligatoirement associée. Le contrat d'association sera donc différent d'un établissement à un autre. Il y a aussi les partenaires de la Communauté comme par exemple l'INRA, l'INSERM ou d'autres écoles.

LE PRESIDENT rappelle le débat qui a eu lieu en Conseil d'Administration le 16 septembre 2014, sur la base du document d'orientations stratégiques, rédigé en juillet. Ce document a permis de rédiger les Statuts et a aussi permis au Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, sur la base du projet, d'allouer des postes dits « Fioraso ».

Les Statuts ont été travaillés en amont. **LE PRESIDENT** rappelle que la ComUE a eu un délai supplémentaire de six mois compte tenu de la spécificité de la ComUE UBL qui n'est pas le résultat de la fusion du PRES l'UNAM et du PRES Université Européenne de Bretagne. Un certain nombre d'instances ont été sollicitées. **LE PRESIDENT** souligne qu'il a demandé à certains membres du Conseil d'Administration d'y collaborer, en veillant à ce que tous les statuts et toutes les sensibilités soient représentés, enseignants-chercheurs, personnels BIATSS et étudiants, issus des trois listes résultant des élections de 2012, de manière à avoir un travail collectif et contradictoire dans la rédaction des Statuts.

La version présentée est une version consolidée en date du 2 mars 2015. Les établissements qui souhaitent être membre, se prononcent les uns après les autres, ce qui a été le cas de l'Université de Bretagne Occidentale, avec 17 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions, de l'Université Rennes 1, avec 24 voix pour et 1 voix contre, l'ENS de Rennes et l'école de Chimie qui sont en cours.

LE PRESIDENT invite les administrateurs à exprimer leur position de vote et rappelle que le document ne pourra être modifié puisqu'il a été fait en amont.

M. RUAULT souhaite parler au nom des quatre étudiants présents et souligne qu'ils sont convaincus de l'importance des regroupements des différents acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur l'interrégional. Il rappelle qu'ils ont soutenu l'initiative depuis le début, même sur le mandat étudiant précédent. Il regrette cependant certaines des dispositions de ces Statuts. Il souhaite insister sur le poids considérable du Conseil des Membres sur le Conseil d'Administration qui est faible avec seulement 50% de membres élus, et alors que beaucoup de choses vont s'y décider. De manière plus générale, il espère que cette grande facilité d'administration de l'UBL permettra à l'équipe dirigeante de rapidement mettre en place les très nombreuses compétences allouées à l'UBL. Globalement les Statuts sont largement acceptés par la communauté étudiante d'Interasso et d'Alternative étudiant. On y retrouve d'ailleurs l'une de leur principale revendication, le Vice-Président Etudiant issu du Conseil Académique. Il précise qu'ils sont impatients de pouvoir travailler sur le règlement intérieur notamment pour affirmer la place des CROUS, qui n'a pas pu être mentionnée dans les Statuts.

MME SAMI regrette à nouveau que le Conseil d'Administration qui est censé avoir un rôle majeur au sein de l'Université, n'ait pas eu la possibilité de discuter d'une version zéro de ces Statuts. Malgré le travail certes excellent qui a été fait par les personnes chargées de rédiger les Statuts, elle estime qu'il s'agit d'un déni de démocratie et c'est enlever au Conseil d'Administration, ses prérogatives. Elle entend les arguments et comprend que ce doit être le même texte qui doit être soumis et voté par tous les établissements, mais elle aurait souhaité que le texte circule dans les différentes composantes de cette future UBL, qui aurait pu être abondé par les différents Conseils d'Administration. Ensuite une dernière version aurait pu être proposée à toutes les universités et écoles pour vote. Dans le principe, elle explique être contre le fait de discuter les Statuts alors même qu'il n'est pas possible de les amender. En tant que membre de ce conseil elle estime que ceci est réhibitoire.

MME SAMI pense que pour réformer, il y a mieux à faire que de créer des structures bureaucratiques qui sont et qui seront surement coûteuses en crédit, en personnel et en temps. Les Statuts de l'UBL qui sont proposés, ont été rédigés avec le souci de rappeler des principes généraux auxquels les personnes sont attachées, d'inscrire des objectifs auxquels on ne peut que souscrire, de ménager une bonne place au fonctionnement démocratique, et de rassurer sur les compétences qui seront transférées à travers une subtile répartition. Certes il y a un effort de démocratie universitaire, mais il cache malgré tout de véritables enjeux. La Loi prévaut sur les Statuts, donc même si les rédacteurs des Statuts ont fait un effort de rédaction, cela n'empêchera pas la Loi d'être à un moment donné au-delà des Statuts. La question principale n'est pas là et l'essentiel est que si elle voit le jour, l'UBL deviendra une superstructure bureaucratique éloignée de la réalité des enjeux de formation et de recherche, une superstructure coûteuse qui va progressivement absorber la plupart des compétences des actuelles universités. Assez rapidement, les universités actuelles deviendront des Unités de Formation et de Recherche de l'UBL et seuls les grands établissements conserveront une réelle indépendance juridique. D'après la Loi, rien n'empêchera cette nouvelle super-Université d'accroître ses compétences au détriment des universités actuelles devenues composantes sans réels pouvoirs. Cette nouvelle structure bureaucratique va limiter la liberté pédagogique et le développement de l'offre de formation, y compris au profit du secteur privé comme on l'a déjà vu à Nantes par exemple en Sciences de l'Education. Cette université bureaucratique deviendra la principale et probablement la seule interlocutrice du Ministère et ainsi elle pourra répartir les crédits d'enseignement et de recherche et les postes, selon les critères qu'elle définira dans des instances qui échapperont à un contrôle reposant sur la représentation démocratique des personnels qui est un fondement des libertés universitaires. Elle estime que cette nouvelle université ne donnera pas plus de moyens mais il faudra surement puiser dans des ressources sans cesse en diminution. Il y a déjà eu des diminutions constatées avec par exemple 2847 postes d'enseignants-chercheurs publiés en 2014 contre 3613 en 2010, des engagements ministériels non tenus, ou même des prélèvements supplémentaires annuels sur le budget des universités. Tout ce qui est proposé au sein de cette nouvelle université UBL peut être mis en œuvre dans les structures actuelles. Elle votera contre ces Statuts.

MME CARON souhaite compléter l'intervention de **MME SAMI** à laquelle elle adhère entièrement, et précise qu'il est question de la structure ComUE et de la manière dont elle va être organisée mais qu'il n'est jamais évoqué la question des conditions de travail et d'étude réelles dans les Statuts, notamment des conditions de travail des personnels. La mutualisation est très utile pour organiser de manière plus efficace, mais dans le cadre actuel, la mutualisation ne signifiera que baisse des effectifs et plus grandes difficultés de travail. Il faut aussi regarder l'aspect compétence sur la Recherche qui se retrouve pour certains volets dans les compétences partagées ou compétences propres. Il y a de grands pans de la Recherche qui sont dévolus à la ComUE. Il y a une certaine inquiétude sur de nombreuses disciplines ou axes de recherche sur les deux Régions. Elle rappelle le contexte de la mise en place de ces communautés d'universités et d'établissements dans la politique de site, qui est en train de se faire au niveau national notamment elle évoque le projet IDEX ou Isite. Il ne faut pas dissocier les communautés de l'installation des Isites et des IDEX. Elle votera contre les Statuts de la ComUE.

M. RANSON ne souhaite pas refaire la même intervention que lors du débat d'orientation de la ComUE en septembre dernier. Il veut pointer trois axes de difficultés majeures. Concernant les inquiétudes qui ont pu être mises en avant lors de précédentes discussions, il souligne qu'il n'y a toujours pas de garantie, et il n'est toujours pas rassuré sur de nombreux sujets comme la coordination de l'offre de formation ou les mutualisations. Il y voit à terme une répartition des différentes filières et composantes sur les différents établissements de la ComUE. Les incertitudes liées aux partenaires principaux de l'UBL demeurent aussi, notamment avec l'Université de Rennes 2 qui a renouvelé son Conseil d'Administration la semaine dernière et qui semble être contre le projet de ComUE. Il a été dit que les étudiants étaient largement informés et en faveur du projet. Or il estime que si l'on demande à un étudiant ce qu'est la ComUE, la réponse sera vide car les étudiants ne sont pas du tout informés. Certes c'est le rôle des organisations étudiantes que de parler de ce projet aux étudiants, mais il pense qu'il aurait fallu une meilleure communication de la part de l'Université de Nantes et inclure les étudiants dans les discussions. C'est pour cette raison qu'il votera contre les Statuts. **LE PRÉSIDENT** précise que la position de l'Université de Rennes 2 est plutôt favorable à la ComUE.

MME DANIEL rappelle qu'il s'agit d'un moment important pour l'Université de Nantes, et pour tous les établissements qui auront à se prononcer dans un processus qui a été validé en amont. Nantes Métropole soutient ce processus depuis le départ, même si il reste des inconnues et que tout n'est pas encore réalisé. Cette organisation collective sera ce que les établissements en feront et elle aura la vitalité qu'ils lui donneront par ailleurs. Il s'agit d'un élément stratégique pour le territoire que de renforcer les coopérations entre les pôles universitaires de ces deux Régions. Il faut souligner l'engagement et l'enthousiasme qu'ont eu les acteurs à travailler sur ce projet. En tant que Métropole, il faut travailler sur une structuration à l'échelle de l'agglomération « Campus Nantes » car cette échelle est pertinente pour la dynamique et la coopération entre établissements qui ont une forte proximité géographique. Elle rappelle que ce travail réalisé à l'échelle de la Métropole s'inscrit dans un espace de coopération entre les villes et les pôles du Grand Ouest car il s'agit d'une échelle pertinente de visibilité. Les coopérations entre les établissements sont complémentaires les unes des autres et ne s'excluent pas, c'est là tout le sens de l'action de la Métropole à l'échelle de différents territoires. Nantes Métropole soutient avec ferveur et enthousiasme la ComUE et votera favorablement les Statuts de l'UBL.

MME DRONNEAU souhaite confirmer les votes qui ont déjà eu lieu dans d'autres instances pour les représentants des personnels. Le projet ne présente pas de garanties suffisantes pour sa viabilité notamment au niveau des personnels et sur l'organisation administrative qui en découlera. Elle rappelle la position actuelle du ministère de tutelle qui ne donne pas de garantie sur le fonctionnement même de l'Université de Nantes. Cette superstructure aura certainement des coûts supplémentaires pour l'Université de Nantes et dans le contexte actuel, ceci est inenvisageable. L'UNSA et le SNPTES voteront donc contre ces Statuts.

MME JOLLIET renouvelle la position qu'elle a déjà prise dans divers Conseils d'Administration qui ont précédés celui-ci et souligne l'importance qu'attache l'ensemble Santé à une visibilité régionale de la Recherche. Des partenariats existent déjà. Cette Recherche sera désormais lisible à l'international grâce aux coopérations qui seront construites au niveau de la Région et de l'inter région Grand Ouest. L'ensemble Santé est déjà habitué à travailler en inter région notamment dans la structure GCS « HUGO », Hôpitaux du Grand Ouest qui regroupe six CHU de l'inter région, avec des partenariats interrégionaux qui fonctionnent parfaitement tant sur la Recherche que dans le domaine de la formation à l'hôpital. Le modèle peut s'appliquer avec la structure fédérative qui est

proposée. L'Université de Nantes garde ses prérogatives et va notamment continuer de délivrer ses diplômes. Elle est tout à fait favorable à ce nouveau système.

M. CLERGEAU estime qu'il est légitime qu'il y ait des inquiétudes qui s'expriment, car la situation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans le pays n'est pas simple. Il a été évoqué à plusieurs reprises en séance, la fragilité financière de l'Université de Nantes et l'établissement est confronté à des augmentations régulières d'effectifs, notamment dans les premières années. Ceci soulève des questions sur les capacités d'accueil en structure et en personnels. Tous ces problèmes existent et légitiment des mobilisations et des prises de position. Mais ce ne sont pas les problèmes de la ComUE. Il estime que la ComUE ni n'arrange ni n'aggrave les problèmes soulevés par ces questions-là. Il y a une certaine tendance dangereuse à penser que toute réforme nouvelle n'aurait pour objectif que de faire des économies et rationaliser. Ne rien faire bouger ne serait pas non plus la solution et n'arrangerait pas pour autant la situation et les difficultés réelles. Les débats qui ont lieu montrent qu'il y a eu de nombreux échanges sur la ComUE ; même si il n'y a pas eu de version zéro des Statuts, toutes les questions de gouvernance et d'organisation qui sont dans les Statuts ont déjà fait l'objet d'échanges entre administrateurs. Il y a bien eu une réelle vie démocratique et des débats intenses au sein des communautés universitaires sur ces questions. Il souligne que la démarche de la ComUE n'est pas le résultat de la Loi ESR de 2013. La Loi a créé une obligation mais la question de l'organisation du paysage de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ce qui vient d'être rappelé par **MME DANIEL** notamment, à l'échelle régionale et interrégionale, est depuis plus de dix ans en débat, bien avant la loi qui impose les regroupements. A travers les versions 1 et 2 des Idex, il estime que l'établissement avait déjà choisi de structurer l'avenir avec un regroupement interrégional. Il s'agit donc bien des universités de l'Ouest qui poursuivent un choix engagé depuis dix ans à travers la construction de cette ComUE et non pas un impératif fixé par la loi et qui s'imposerait aux établissements. L'essentiel reste le projet de développement qui va fédérer les différents acteurs. Il souligne comme **LE PRESIDENT** l'a rappelé, qu'il ne s'agit pas comme à Toulouse ou à Bordeaux de fusion, et qu'il y a des regroupements dans un espace de vie partagé à l'échelle de la Bretagne et des Pays de la Loire. C'est à cette échelle qu'il a été choisi à travers un modèle original, d'organiser la solidarité de développement des universités et des écoles. Un des défis, et ceci rejoint l'intervention de **M. RUAUT** sur la place des CROUS, sera de se donner les moyens d'organiser la mobilité des étudiants dans les meilleures conditions dans cet espace, pour leur permettre de poursuivre leurs études en fonction de leurs choix dans un des établissements de cette ComUE. Il y aura des responsabilités de l'Etat et des universités mais aussi des Régions, sur les transports notamment, et des Villes, sur le logement. C'est un défi qui va bien au-delà de la ComUE, créer un espace commun de vie, de parcours de formation, d'accès à l'emploi et à l'autonomie des jeunes, dans cet espace Loire Bretagne. Il s'agit de le construire, sans le condamner d'avance. Il faut se saisir du projet et se fixer comme défis collectifs, de le réussir.

MME ROYER, en tant qu'élue de la composante IEMN-IAE qui a fusionné il y a peu entre la faculté de Sciences Economiques et l'IAE, souhaite faire connaître les interrogations qui lui sont remontées par ses collègues au sujet du projet. Le projet est très attrayant de par les collaborations qui y sont prévues. La première inquiétude repose sur l'évolution des personnels et leur mobilité au sein de la ComUE. Les enseignants-chercheurs soutiennent que la ComUE incite à plus de « copinage » pour les recrutements. Elle votera contre au vu de toutes les inquiétudes qui lui ont été remontées. **LE PRESIDENT** précise qu'il l'a dit à plusieurs reprises déjà, les politiques de déplacement des personnels ne sont pas du tout dans la vision de cette université fédérale où chaque établissement reste ce qu'il est. S'il peut entendre la question, il souligne que ce n'est pas du tout le propos. En cas de difficultés il y a deux positions, celle de l'ouverture et celle du repli. **LE PRESIDENT** prône l'ouverture.

M. GUEVEL souligne qu'il s'agit du terme de ce processus qui va clôturer une démarche, contrairement à ce qui a pu être dit, ouverte sur le plan de la méthode. En effet les différentes listes ont été associées aux travaux portant sur les Statuts, et pour avoir été convié et participé aux travaux de la Commission, il atteste que la Commission s'est véritablement emparée du chantier et a travaillé extrêmement sérieusement avec des compétences avérées dans les rangs de l'Université de Nantes, qui ont permis de lever tous les problèmes juridiques. Beaucoup de questions ont été posées d'emblée sous l'angle opérationnel. Il trouve le projet intéressant en ce sens qu'il inscrit une perspective, un temps politique qui va devenir opérationnelle en janvier 2016. Dans les faits, beaucoup de coopérations existent déjà et elles seront plus largement soutenues car appartenant à une structure institutionnelle clairement identifiée, que ce soit sur le plan de la Recherche, évoquée par **MME JOLLIET** ou sur le plan pédagogique. Il s'agit d'un projet qui va au-delà de ce qui était annoncé par **LE PRESIDENT** lorsqu'il était candidat, ce qui est très intéressant. Beaucoup des reproches qui sont fait à cette démarche sont inhérents à des dysfonctionnements et à des

manquements du Ministère qui mettent aujourd'hui les établissements en difficulté, notamment avec une dotation budgétaire pour 2015 qui n'est à l'heure actuelle toujours pas annoncée. Il faut mettre en place la structure de façon innovante et ingénieuse en s'appuyant sur des mutualisations qui doivent permettre de dégager certaines marges de manœuvre. Il est convaincu de la viabilité du projet car a priori il y a une adhésion de tous les établissements et des équipes présidentielles à cette dynamique. L'engagement est fort et vient d'être exprimé par les collectivités. Il faut mettre en œuvre le projet afin d'être en capacité de répondre à ce qu'est devenu aujourd'hui l'Enseignement Supérieur et qui ne peut plus se penser au sein d'un établissement même pluridisciplinaire. La liste UNE votera pour ces Statuts.

M.TOSTIVINT au nom du MEDEF 44 veut signifier le soutien à ce projet qui va dans le bon sens.

M.MENUET pour le SGEN-CFDT, sans reprendre tous les doutes exprimés qui hélas n'ont pas été levés dans les Statuts, souhaite rappeler que par deux fois le Comité Technique d'Etablissement a voté contre, à l'unanimité. Ce n'est pas forcément contre le texte des Statuts, puisqu'il explique avoir personnellement participé à l'élaboration des Statuts et il atteste que tout a été fait correctement. Les doutes ne sont pas levés et les personnels ont certainement ces doutes car ils sont peu informés et ils considèrent que la ComUE ne va pas régler les problèmes rencontrés au sein de l'établissement. C'est la raison pour laquelle le SGEN-CFDT votera contre le texte.

M.CATALA comprend les inquiétudes de chacun, surtout dans le contexte actuel et avec le problème des universités françaises qui est loin d'être réglé. Mais pour autant il ne faut pas rejeter systématiquement ce qui est proposé. Il faut regarder ce qui est bon dans ce projet notamment l'intérêt de la coopération et de la coordination sur une échelle interrégionale qui selon lui est la bonne surtout au niveau de la coordination des activités de Recherche et de l'élaboration d'une stratégie de Recherche. Il y a un réel intérêt surtout dans le contexte de l'Idex mais aussi sur l'international, le numérique, y compris l'offre de formation, même si elle ne doit pas être réduite à des recherches d'économies basiques. Davantage de mutualisations et de coopérations sur une aire interrégionale plus pertinente. Les Statuts ont été faits dans une concertation importante. L'avenir dira si le système de gouvernance choisi est le bon, en fonction de la pratique institutionnelle qui sera donnée. Il souligne que la pratique dépendra beaucoup des hommes et des femmes qui dirigeront cette structure, à qui il faut accorder un minimum de confiance. Il y a une certaine dynamique de la part des établissements qui, si elle est respectée, permettra de faire fonctionner l'UBL. Pour toutes ces raisons, il soutient la démarche et le projet et restera vigilant sur la plus-value que doit apporter cette ComUE. Il faut que les instances des établissements, soient en continu informées de la mise en place de la ComUE et faire en sorte que la démarche soit participative et collective.

MME SAMI souhaite préciser qu'il n'est en aucun cas question de repli, terme qui ne fait pas partie de son vocabulaire ni de sa façon de vivre. Elle est favorable à l'ouverture. Les coopérations existent déjà au niveau régional, interrégional et même international. Elle est favorable au groupement et aux coopérations et ne nie pas qu'il y ait des bonnes volontés dans les acteurs actuels. Elle estime que tout ce qui est annoncé pourrait être fait au sein de l'établissement sans avoir de structure supplémentaire. Il ne s'agit pas de repli mais juste de refuser une couche supplémentaire.

M.RANSON, suite aux dernières interventions, souhaite préciser que l'UNEF s'est battue et se battra encore longtemps pour faire en sorte que chaque étudiant puisse étudier dans les meilleures conditions, pour une sanctuarisation du budget de l'Enseignement supérieur, que ce soit localement ou nationalement. Il rappelle aussi le combat pour la préservation des filières afin qu'un étudiant nantais par exemple, puisse étudier dans la filière qu'il souhaite sans être forcé d'intégrer un établissement privé ou partir à des centaines de kilomètres de chez lui pour suivre ses études. Il souligne aussi que chacun a droit à une formation correcte dans les meilleures conditions possibles. L'UNEF s'est aussi battue pour la démocratisation de l'Enseignement Supérieur afin que chaque individu puisse accéder à l'université. La position adoptée par l'UNEF au sujet de l'UBL n'est pas une position de repli. Il faut faire en sorte que le plus de gens puisse accéder à l'autonomie et à l'emploi. Le projet de ComUE tel qu'il est présenté aujourd'hui ne répond pas aux attentes.

M.POULAIN estime qu'il y a un avenir commun à l'échelle du Grand Ouest, au vu des espaces économiques. Cette échelle interrégionale oblige à concevoir un modèle de fonctionnement innovant et original qui doit se baser sur un Campus et un réseau fort. Les deux échelles sont compatibles et sont même nécessaires. Il entend les inquiétudes mais par principe il croit en l'intelligence collective des acteurs des territoires. Pour faire vivre ce modèle innovant il faut avoir une vision positive de l'avenir.

LE PRESIDENT souhaite rappeler sa position. En tant que candidat, bien avant l'application de la loi ESR, il portait une vision dans un axe prioritaire Nantes – Rennes. Il estime que ce qui est proposé permet de ne pas avoir des établissements plus petits et excentrés par rapport à cet axe, en dehors de cette dynamique. La Formation va être partagée et coordonnée. Il faut être plus intelligent et éviter que lorsqu'une formation ferme dans l'établissement d'à côté et que l'on se retrouve avec un afflux d'étudiants dans des proportions importantes, comme cela s'est produit il y a deux ans. Il faut être plus intelligent et apporter une plus-value dans le domaine de la Recherche, ce qui est proposé aujourd'hui dans les départements n'est ni plus ni moins qu'un esprit fédération de Recherche. Ce modèle des fédérations de Recherche n'a rien enlevé aux Unités de Recherche ; en revanche il permet de mener des projets qu'il n'était pas possible de réaliser seul au sein des établissements. Dans le domaine de l'innovation, cela va permettre de mieux coordonner les actions des établissements. Il s'agit de créer un espace d'intelligences et arrêter la compétition entre les établissements. Ceci se fera aux bénéfices des établissements, de la Formation et de la Recherche, mais avant tout aux bénéfices des étudiants. Il a été souligné précédemment qu'il fallait favoriser les échanges, les passerelles, les rebonds avec la gestion de proximité notamment en licence, mais il estime qu'il faut trouver comment faciliter cette mobilité des étudiants, qui le font déjà aujourd'hui mais dans de mauvaises conditions. Pour toutes ces raisons, cette vision globale, cette lisibilité internationale, cette puissance qui sera donnée avec ce regroupement, ce modèle fédéral et solidaire, il estime que le projet est vraiment ambitieux. Il précise avoir testé ce positionnement à l'ouest de l'Europe, à l'étranger, notamment aux Etats-Unis et lorsqu'il présentait le projet de regroupement, l'écoute n'était plus la même. Le positionnement sur la scène internationale va changer et il estime que c'est un atout qu'il ne faut pas négliger pour l'ensemble des territoires. **LE PRESIDENT** souligne que c'est un moment solennel pour l'établissement car le projet va engager l'Université de Nantes pour de nombreuses années avec les valeurs qu'il a toujours défendues.

En l'absence de remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve 21 voix pour et 10 voix contre les Statuts de l'Université Bretagne Loire - UBL.

En l'absence de questions, **LE PRÉSIDENT** lève la séance à 8 h 45.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ


Olivier LABOUX